

◆ Un **ACCOMPAGNEMENT** privilégié

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Rhône-Alpes vous proposent de participer à l'opération collective régionale de management environnemental par étapes. Un accompagnement spécifique est mis en place ; vous bénéficiez d'une assistance et d'un suivi privilégiés par les chargés de mission environnement de votre CCI.

- **Au démarrage**, pour évaluer avec vous, le niveau et les objectifs les plus pertinents à atteindre.
- Pour vous **accompagner et acquérir** le niveau 1.
- **À chaque étape**, pour vous apporter tous les conseils dont vous avez besoin et ainsi vous permettre d'avancer à votre rythme.

◆ Contactez la **CHAMBRE RÉGIONALE** de **COMMERCE** et d'**INDUSTRIE** de Rhône-Alpes

Coralie Béliard

coordonnatrice régionale

75, cours Albert Thomas - 69447 Lyon cedex 03

Tél. : 04 72 11 43 17

Mail : belicard@rhone-alpes.cci.fr

démarche **PROGRESSIVE**

Dirigeants de
Petites et moyennes entreprises

MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT PAR ÉTAPES

VALORISEZ VOTRE ENGAGEMENT !
en participant
à l'action collective régionale

Management **ENVIRONNEMENTAL**

Document imprimé par un imprimeur Imprim'Vert avec des encres à base végétale sur papier recyclé.

ENGAGEMENT

Compétitivité



les **Chambres de Commerce**
et d'**Industrie Rhône-Alpes**



Rhône-Alpes Région



Performance

OBJECTIF **ENVIRONNEMENT**
Rhône-Alpes

PARTICIPEZ à l'opération collective régionale

démarche
PROGRESSIVE

de MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL PAR ÉTAPES

Une démarche...

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ?

Avec le management environnemental par étapes, vous allez mettre en oeuvre un système de management environnemental, c'est-à-dire des méthodes de travail et de management respectant l'environnement. Cette organisation est un gage d'efficacité et de performance.

QUELS MODES DE RECONNAISSANCE ?

Un certificat pourra être délivré à chaque niveau par un organisme certificateur sur la base d'un audit réalisé par un expert compétent et indépendant. D'autres modes de reconnaissance seront expérimentés au plan régional.

RECONNAISSANCE

◆ ... VALORISANTE

La démarche progressive de management environnemental par étapes a été conçue pour répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises. Elle valorise votre démarche environnementale.

- **Un atout** dans les appels d'offre et marchés de vos principaux clients.
- **La réponse aux attentes** des collectivités locales attentives au respect de l'environnement.

◆ ... SOUTENUE par les pouvoirs publics

La démarche de management environnemental par étapes s'appuie sur le référentiel AFNOR FD X30-205, élaboré par une commission de normalisation composée de représentants d'industriels, de bureaux d'études et des pouvoirs publics. La démarche est soutenue au niveau national par les Ministères de l'Écologie et de l'Industrie ainsi que par l'ADEME et au niveau local par la Région Rhône-Alpes. Elle constitue :

- **Un outil** pour franchir des étapes décisives.
- **Un accompagnement** vers les critères d'exigence internationaux.

◆ ... SIMPLE et CONCRÈTE

Comment mettre en oeuvre votre démarche de management environnemental et franchir les étapes qui mènent vers un système de management environnemental.

Vous êtes guidés pas à pas. À chaque étape, vous savez comment faire, on vous donne des conseils, des exemples et la méthodologie appropriée. Vous la mettez en oeuvre avec une grande simplicité, impliquez vos collaborateurs et adaptez votre organisation.

◆ ... PROGRESSIVE

Vous choisissez le niveau correspondant à votre situation. Le premier niveau vous permet de vous préparer en toute sérénité en faisant le point de l'existant et progressivement atteindre la certification ISO 14001 et/ou l'enregistrement EMAS.

- Vous trouverez **le niveau adapté** à la situation de votre entreprise.
- Vous progresserez à **un rythme adapté** à votre situation.

QUEL NIVEAU CHOISIR ?

Le choix vous appartient. Il intègre les acquis de votre entreprise ainsi que les demandes de vos clients.

3 NIVEAUX DE RECONNAISSANCE

AVEC LE NIVEAU 1, vous garanzissez à vos clients la connaissance des principales exigences environnementales et la mise en oeuvre d'un plan d'actions prioritaires.

AVEC LE NIVEAU 2, vous approfondissez et structurez la démarche, hiérarchisez votre plan d'actions et mettez en place les bonnes pratiques environnementales de votre secteur d'activité.

AVEC LE NIVEAU 3, vous établissez un système de management environnemental conforme aux référentiels internationaux ISO 14001 et/ou EMAS.

PERFORMANCE

EFFICACITÉ